

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 05/11/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121026-65907-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 26 octobre 2012

POLITIQUE A01 APPUYER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES PRIORITAIRES POUR RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE CHATOU 2013-2015

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage du département pour la mise en œuvre de la politique en matière d'action sociale et médico-sociale ;

Vu la délibération en date du 3 février 2012 adoptant de nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE, dans le cadre de la démarche de diagnostic social partagé, pour la période 2013-2015, les termes du contrat social de territoire pour la commune de Chatou.

2°) DIT que les crédits seront prélevés sur les budgets des exercices 2013, 2014, 2015 et suivants au chapitre 65 article 65734 et article 6568 pour la prévention générale sous réserve du vote des crédits correspondants pour les montants ci-après :

Commune	2013	2014	2015
Chatou	23 190 € dont notamment 8 000€ pour la prévention générale et 2 500 € pour l'autonomie des personnes âgées	18 690 € dont notamment 5 500€ pour la prévention générale et 2 500 € pour l'autonomie des personnes âgées	17 190 € dont notamment 3 000€ pour la prévention générale et 2 500€ pour l'autonomie des personnes âgées

et décide d'octroyer une aide financière conformément aux règles nouvellement définies, soit :
 - 80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans les contrats lors de la signature du contrat ;

- 20 % alloué après remise de l'évaluation de chaque action au Conseil général.

3°) AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer ce contrat annexé à la présente délibération.

4°) DONNE délégation à la Commission Permanente pour approuver les avenants apportant des modifications à ce contrat dans la limite des crédits votés.

COMMUNE DE CHATOU
CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE

2013 – 2015

Entre

Le Département des Yvelines,
Représenté par le Président du Conseil général,

d'une part, et

La Commune de Chatou,
Représentée par le Maire
d'autre part

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics,
- Vu les délibérations du Conseil général du 19 octobre 2007, du 16 avril 2010 sur le contrat social de territoire et du 3 février 2012 adoptant les nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire,
- Vu la délibération du Conseil général en date du 26 octobre 2012, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du , approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer,
- CONSIDERANT que pour atteindre ces objectifs le Département mène une démarche projet, démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier,
- CONSIDERANT qu'en conséquence, le Département et la Commune pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé,

Il a été convenu ce qui suit

PREAMBULE

Considérant le diagnostic social partagé élaboré entre le Département des Yvelines et la commune de Chatou,

Considérant les axes prioritaires dégagés de la démarche projet engagé avec le cocontractant, à savoir :

- Développer la prévention envers les adolescents ;
- Développer la mixité sociale pour lutter contre la précarité ;
- Maintenir le lien social à l'égard des personnes âgées.

Article 1 : Objet de la convention

Par le présent contrat, la Commune de Chatou s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations issues du diagnostic local partagé, le programme d'actions mentionné à l'annexe I, lequel fait partie intégrante de la convention.

Axe 1 : Développer la prévention envers les adolescents :

Fiche action 1 :	Création d'une instance locale de la jeunesse
Fiche action 2 :	Organisation d'événementiels à destination des jeunes sur des thématiques liées à la problématique des addictions
Fiche action 3 :	Recensement des dispositifs d'aide concernant les jeunes
Fiche action 4 :	Mobilisation des collégiens autour d'une charte des valeurs citoyennes
Fiche action 5 :	Le recrutement des jeunes dans les métiers de l'animation
Fiche action 6 :	Guide des lieux ressources dans le domaine de la parentalité

Axe 2 : Développer la mixité sociale pour lutter contre la précarité :

Fiche action 7 :	Mise en place d'un observatoire social local
Fiche action 8 :	Les assises des partenaires sociaux
Fiche action 9 :	Le maillage et la coordination des interventions des partenaires sociaux pour une meilleure adéquation des réponses aux besoins des populations
Fiche action 10 :	Mise en place d'une coordination sociale
Fiche action 11 :	Les conférences communales du logement social
Fiche action 12 :	Le parcours d'un demandeur de logement sur la ville de Chatou
Fiche action 13 :	La lutte contre l'isolement via l'accès aux loisirs
Fiche action 14 :	Une activité ludique et sportive proposée aux parents confrontés à une situation d'isolement
Fiche action 15 :	Présentation des missions du secteur médico-social aux professionnels des 5 crèches et 3 haltes garderies municipales
Fiche action 16 :	Formation des professionnels médico-sociaux du secteur d'action sociale et de la ville de Chatou à la technique du « massage bébé »

Axe 3 : Maintenir le lien social à l'égard des personnes âgées :

Fiche action 17 :	Prévention de l'isolement à destination des personnes ressources
Fiche action 18 :	Prévention de l'isolement : actions intergénérationnelles – aides aux petits travaux et services
Fiche action 19 :	Manifestation « Cap Séniors »
Fiche action 20 :	Information/Accompagnement des familles et séniors liés aux problématiques de l'âge

Dans ce cadre, le Département des Yvelines participe financièrement à ces actions.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.
D'autres actions aujourd'hui pressenties seront susceptibles de faire l'objet d'un avenant au contrat actuel.

Article 3 : Evaluation

A la fin de chaque année du contrat, un bilan quantitatif et qualitatif est présenté au Comité de Pilotage de la présente convention composé des représentants des co-contractants :

- pour la Commune, le Maire ou le Maire-Adjoint
- pour le Département des Yvelines, le Directeur du territoire,

Les membres du Comité de Pilotage peuvent décider d'associer une ou des personnes qualifiées à leurs réunions.

Ce bilan permettra d'ajuster les actions et leur financement tant du point de vue de leur réalisation que de leur opportunité.

Article 4 : Montant du programme

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à :

117 000 € (cent dix sept mille euros) conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 3.

4.2. Les coûts totaux estimés éligibles annuels du programme d'actions sont fixés à l'annexe 2 qui regroupe le programme d'actions.

Le besoin de financement doit prendre en compte les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel du programme d'actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière du Département.

4.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions arrêté conjointement par la Commune et le Département.

Ils comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont identifiables et contrôlables.

Article 5 : Participation financière du Département

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est la suivante :

- 2013 : 23 190 €
dont 8 000€ au titre de la prévention générale
- 2014 : 18 690 €
dont 5 500 € au titre de la prévention générale
- 2015 : 17 190 €
dont 3 000 € au titre de la prévention générale

Soit un total de 59 070€ de participation départementale, représentant 50,5 % du coût des actions.

Article 6 : Modalités de versement de la participation du Département

6.1. Le Département verse, à la notification du contrat, **80% du montant prévisionnel de la 1^{ère} année du contrat.**

Le Département verse **le solde après les vérifications réalisées conformément à l'article 8**

6.2. Pour les 2^{ème} et 3^{ème} année d'exécution du contrat, la participation financière annuelle est versée comme suit :

- **une avance avant le 31 mars de chaque année de 80%** du montant prévisionnel de la participation mentionnée à l'article 5.1
- **le solde annuel sous respect des conditions énoncées à l'article 8**

Article 7 : Justificatifs

7.1. La Commune s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice le compte-rendu financier, modèle figurant en annexe IV, conforme à l'arrêté du 11 oct. 2006 pris en application de l'art. 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, établi dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

7.2. La Commune s'engage à fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3. La Commune s'engage à faire figurer de manière lisible le Département des Yvelines dans tous les documents produits dans le cadre du contrat.

7.4. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par la Commune, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Contrôle

8.1. Le Département contrôle que l'exécution de la subvention doit être conforme aux engagements pris dans le contrat. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, son utilisation doit correspondre à l'objet pour lequel elle a été accordée. S'il apparaît qu'un concours financier n'a pas reçu l'emploi auquel il avait été destiné, un remboursement peut être exigé à concurrence des sommes qui ont été employées à un objet différent que celui qui avait été prévu (loi n°96.314 du 12 avril 1996 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, art. 43-IV).

8.2. Le Département contrôle également annuellement et à l'issue du contrat que la contribution financière versée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions, au vu d'un bilan financier récapitulatif (modèle figurant en l'annexe 5).

8.3. Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département dans le cadre de l'évaluation prévue à l'art. 3 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La commune s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents qui pourraient être jugés utiles dans le cadre de ce contrôle, aux personnes mandatées par M. Le Président du Conseil Général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces.

8.4. Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Directeur d'Action Sociale de Territoire. Le Département devra répondre dans les mêmes formes dans un délai de deux mois maximum.

Article 9 : Conditions de renouvellement du contrat convention

Avant l'expiration du présent contrat, la Commune et le Département des Yvelines s'engagent à se rencontrer 6 mois avant le terme échu, afin d'examiner les modalités d'un renouvellement éventuel au vu de l'évaluation prévue à l'article 3 et au contrôle de l'article 8.

La conclusion d'un nouveau contrat est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Départementale

Article 10 : Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant soumis à l'approbation des instances décisionnelles, donc par le Conseil général et le Conseil Municipal.

Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification du présent contrat est réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande de modification, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Résiliation

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013. En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure

Article 12 : Recours

Les difficultés d'interprétation ou d'application du la présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances.

A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

pour la Commune : - le Maire ou son représentant
 - un représentant de l'Administration Communale

pour le Département : - le Président du Conseil général ou son représentant
 - un représentant de l'Assemblée départementale.

En dernier lieu, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

Versailles, le

Pour la Commune :

Pour le Département :

Le Maire

Le Président du Conseil général

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE LA COMMUNE DE CHATOU

Chatou en bref

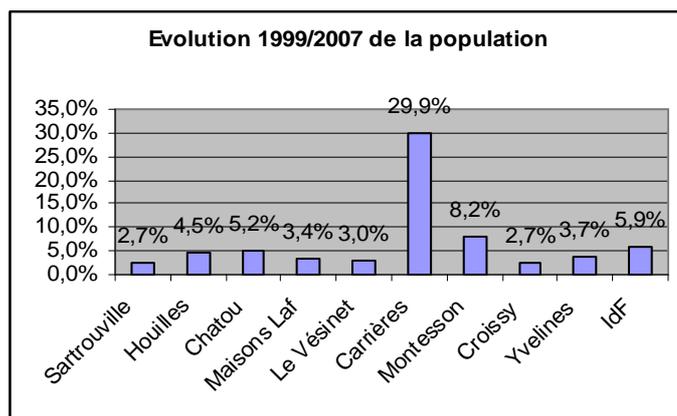
Nombre d'habitants:	30 063
Localisation	17 kms de Paris
Superficie	5,1 km ²
Densité de la population	5626,4 habitant/km ²
Moyens de transports	RER A, SNCF Paris Saint Lazare, Bus. A86 (sortie Chatou)

LES TENDANCES OBSERVEES

Introduction

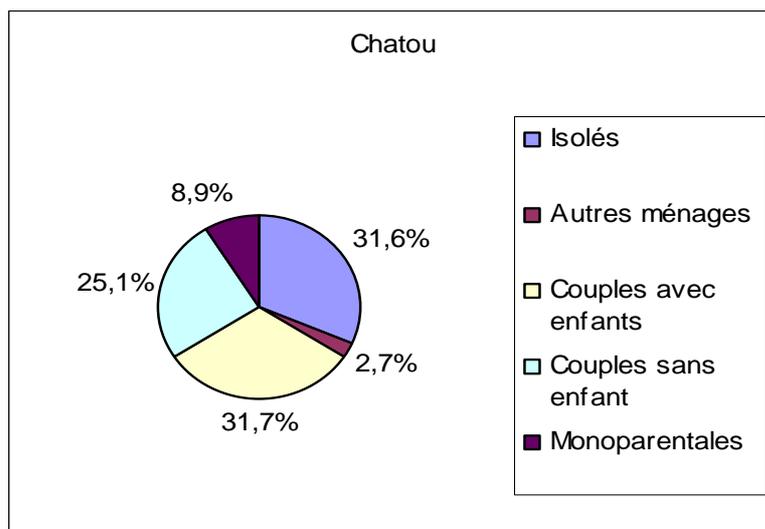
- Une population qui croît plus à Chatou (5 %) que dans les Yvelines (3,7 %)
- Une croissance qui se situe dans la moyenne supérieure du territoire Méandre de Seine (sauf Carrières-sur-Seine)

Entre 1999 et 2007, Chatou a gagné 1 481 habitants, soit une augmentation de 5,2 %, ce qui porte à 30 063 habitants sa population totale en 2007.



les ménages

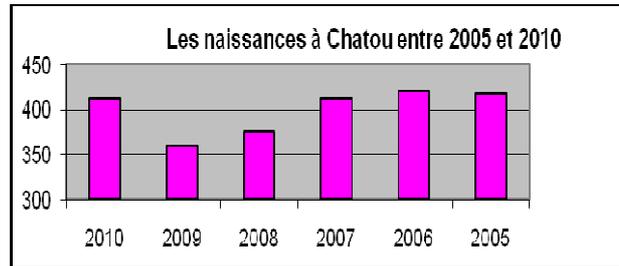
- Les personnes isolées (31,6 %) et les couples avec enfant(s) (31,7 %) composent une part importante de la population de Chatou, à égales proportions
- Les ménages sans enfant sont majoritaires (59 %)



une population qui rajeunit et qui vieillit ... et des jeunes qui quittent la ville

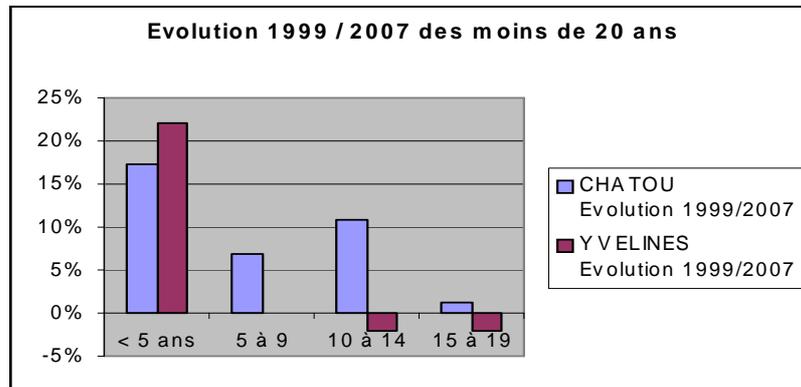
- Une dynamique des naissances à l'image du territoire Méandre de Seine
- Un taux de natalité supérieur au département

402 naissances en 2010.



Entre 1999 et 2007, l'augmentation du nombre d'enfants de 0 à 4 ans est de 17,2 % à Chatou.

- Une progression des 0-19 ans qui se situe dans la moyenne du territoire avec une progression plus forte pour les 0-4 ans (+ 17 %)

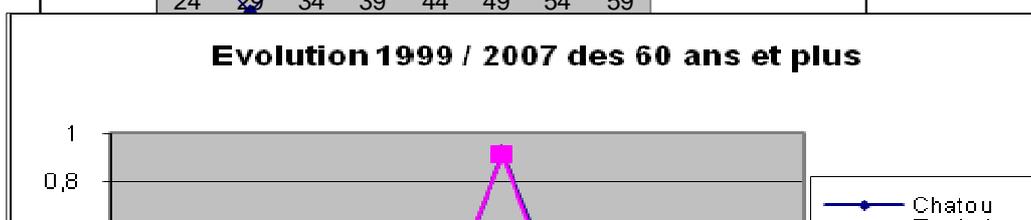
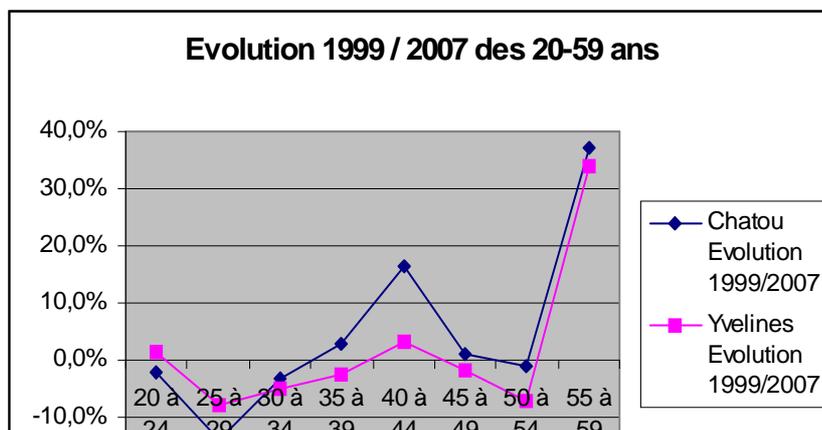


On observe une augmentation des tranches d'âge 5/9 ans (+ 6,8 %) et des 10/14 ans (+ 10,9 %).

Ces tendances sont liées à l'arrivée sur la commune de familles avec enfants qui représentent 41 % des ménages.

Les jeunes adultes de 20/39 ans quittent la ville (- 4 %).

Les 40/59 ans ont augmenté de 11,7 % quand les 55/74 ans ont baissé de 9 %.



L'évolution de la population des plus de 60 ans à Chatou est très différente selon que l'on considère les moins ou les plus de 80 ans :

- **la population des 60-79 (- 3,4 %) ;**
- **une forte augmentation des + 80 ans (39 %)**
- **marquée par celle des 80/84 ans qui a doublé entre 1999 et 2007 en passant de 433 à 830 individus (+ 91, 2 %).**

les revenus

- Un niveau de vie globalement élevé de la population.
- Une présence dans la commune de ménages aux revenus plus modestes.
- Un revenu médian des ménages catoviens supérieur à celui des yvelinois et des franciliens.
- La part des foyers fiscaux imposés à Chatou est supérieure à celle des Yvelines et d'Ile-de-France.

<i>INSEE 2008</i>	Chatou	Moyenne territoire	Département	Ile de France
Revenu médian des ménages par unité de consommation en 2008	29 897	30 078	24 414	21 234

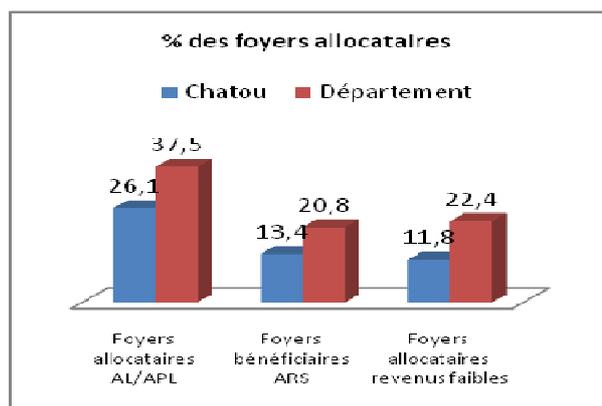
<i>INSEE 2008</i>	Chatou	Moyenne territoire	Département	Ile de France
Foyers fiscaux imposés en % en 2008	76.3	74.4	69.7	63.5

On retrouve les ménages les plus modestes de façon systématique sur les quartiers les Marolles et les Landes, et occasionnellement, sur les quartiers Maupassant, Vlaminck et Europe.

la precarite

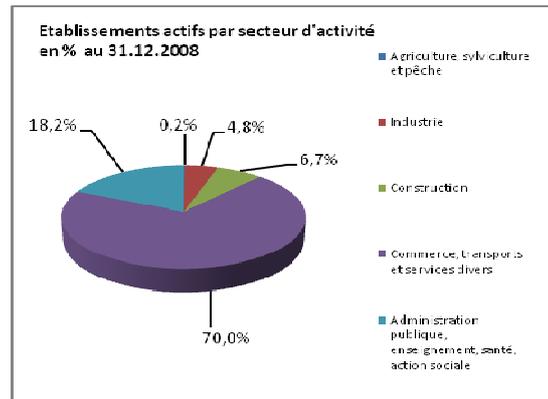
Minoritaire dans une ville où le niveau de vie moyen est élevé.

- 11 % des catoviens vivent en-dessous du seuil de pauvreté
- 1 % perçoit le rSa (2 % de la population active)
- 2 % ont droit à la couverture maladie universelle (CMU)
- 26 % des foyers allocataires de la caisse d'allocations familiales bénéficient d'une aide au logement
- 13 % perçoivent une allocation de rentrée scolaire
- 11,8 % des foyers allocataires ont des revenus faibles.



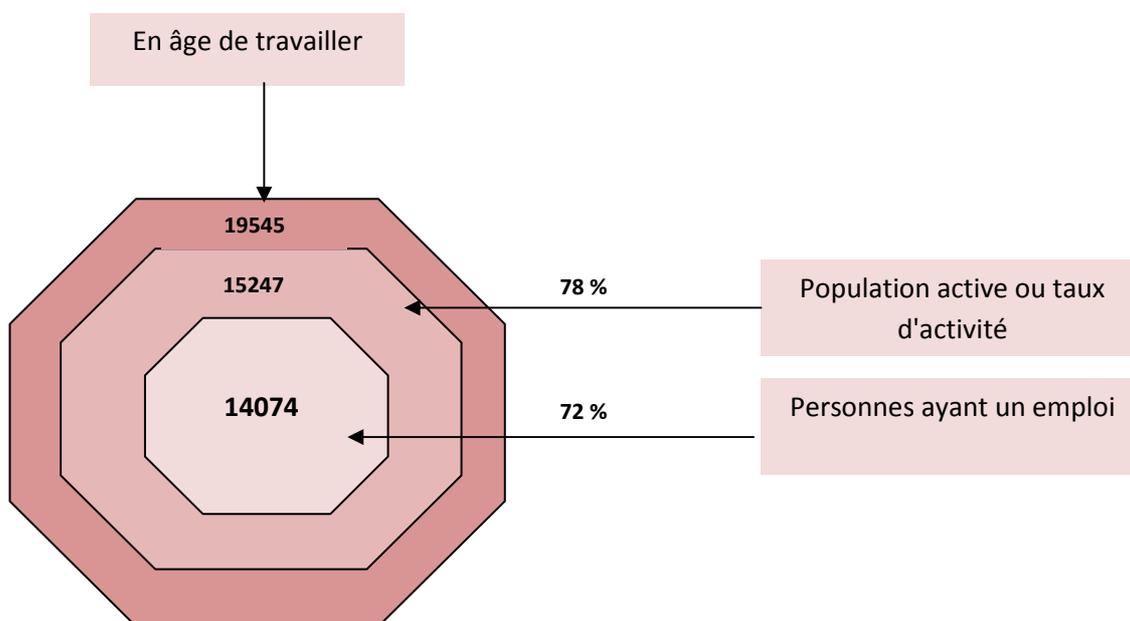
un tissu économique dynamique

- 1700 entreprises
- 4 zones d'activité
- Mais une majorité d'entreprises avec moins de 10 salariés



emploi et population active

- Une population active de 15247 personnes en 2007.
- Un taux d'activité sur la commune de 78 %.
- Un taux d'emploi sur la commune de 72 %.



les catégories socioprofessionnelles

- Chatou est marqué par un décalage entre l'offre d'emploi locale et la qualification des actifs catoviens
- Une majorité de cadres et des professions intellectuelles qui se déplacent vers les bassins d'emploi proches, principalement la Défense, Nanterre et Paris
- Un taux de chômage faible mais qui touche davantage les jeunes et les plus âgés
- Une forte mobilité quotidienne favorisée par un maillage de moyens de transport relativement dense

les demandeurs d'emploi

En décembre 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'élève à 824 sur la commune de Chatou. Sur un an, il augmente de 0,9 %, progression inférieure à la tendance départementale (+ 2,8 %).

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de + 5 %, à l'inverse de la tendance départementale (- 5 %).

Le nombre de séniors en catégorie A reste stable quand il progresse de 13 % sur les Yvelines.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) progressent de 17 % (+ 21 % au niveau des Yvelines) et un nombre de demandeurs d'emploi en progression, notamment chez les jeunes.

CONSTAT

Chatou se situe pour l'ensemble des indicateurs dans la moyenne du territoire, souvent proche des tendances du département des Yvelines :

- Une population qui rajeunit et qui vieillit avec la présence et la progression du nombre d'enfants et jeunes, adolescents, tout autant que les personnes âgées, voire très âgées sur l'ensemble de la commune
- Un niveau de vie globalement élevé et une précarité plutôt minoritaire sur la ville

On constate cependant des particularités selon les quartiers qui témoignent de la présence plus marquée de :

- Familles
- Jeunes enfants et adolescents
- Population âgée, voire très âgée
- Ménages modestes

	Part des couples avec enfants (couples)	Part des familles monoparentales	Part des personnes isolées	Part des ménages non imposables	Part des revenus inférieur au revenu médian	Part des quotients inférieurs au seuil de pauvreté	Les logements sociaux
Tête de girafe	++	+	--				
Les landes	+	++		++	++	++	++
Vlaminck	-		++	++	+		++
Ancien cimetière						--	-
Maupassant		+			+		+
Europe	++			--		++	-
Les marolles		++	++	++	++	+	++
Gambetta	+		-				+
Hôtel de ville	-			--	--		--
La pièce d'eau		-					-
Brimont			++		--		-
Berteaux		--					-
Labelonye	-			--	--		-

Un niveau de réponse locale adaptée à l'ensemble de la population, mais qui mérite d'être confortée sur certains quartiers et en direction de publics spécifiques, en respectant la diversité des besoins et l'enjeu de la mixité sociale

Pour les jeunes et les familles :

- un taux de couverture des modes de garde de la petite enfance satisfaisant avec une présence marquée des assistantes maternelles dans les quartiers où vivent majoritairement les familles.
- une fréquentation de la restauration scolaire à plus de 80 % qui témoigne d'une activité professionnelle des parents
- des structures de loisirs et d'accueil pour les enfants et les jeunes dont la fréquentation est très "ciblée" par quartier et le constat d'une mixité sociale qui ne s'opère pas

Pour les personnes âgées :

- des services de maintien à domicile nombreux
- la présence de structures d'accueil sur la ville et le territoire
- des structures de loisirs associatifs et municipaux dynamiques
- mais un sentiment d'isolement des personnes âgées vieillissantes
- un nombre de personnes âgées dépendantes en lien avec l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans
- le constat d'une précarisation des personnes âgées sur certains quartiers en particulier qui mérite d'être confortée

CONCLUSION

TROIS PROBLEMATIQUES RESSORTENT DE CE DIAGNOSTIC LOCAL

1. Le maintien du lien social des personnes âgées sur la ville
2. Les poches de précarité sur la ville
3. La jeunesse : la prévention et les besoins d'adaptation des réponses apportées aux jeunes adolescents

LE PROGRAMME
D' ACTIONS
2013-2015

AXE1 :DEVELOPPER LA
PREVENTION ENVERS
LES ADOLESCENTS

Fiche action n°1

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Création d'une instance locale de la jeunesse

Pilote :

Sylvie Richard
Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou
DGA services à la population

Principaux éléments de constats :

Les échanges entre les membres du groupe de travail consacré aux jeunes ont fait apparaître un déficit d'information sur les nombreuses actions menées en faveur des Jeunes sur le territoire de la ville par les différents partenaires (institutions, associations...). Les actions menées ne s'inscrivent pas forcément dans une dynamique connue de tous.

De la même façon, les différents acteurs n'ont pas toujours eu la possibilité de travailler en partenariat.

De plus, le bilan des actions mises en place n'est pas systématiquement tiré.

Ce besoin d'amélioration de la communication entre partenaires est renforcé du fait de la définition à venir d'une politique publique Enfance – Jeunesse au sein de la commune.

Public prioritaire de l'action :

Acteurs locaux intervenant auprès des jeunes (3 mois-25 ans)

Objectifs de l'action :

- Améliorer le partenariat que ce soit au sein de l'instance créée que dans les groupes de travail : fédérer, favoriser les échanges, donner du sens.
- Mettre en œuvre et suivre les actions dans la lignée de la politique publique de la ville dans le domaine Enfance Jeunesse.

Déroulement de l'action :

- Cette instance a pour vocation d'installer de manière pérenne et institutionnelle la méthode de travail engagée dans le cadre du diagnostic local partagé et d'être l'instance de construction, de décision et d'évaluation des projets, en direction de la jeunesse
- Création de l'instance locale de la jeunesse à l'automne 2012 dans la lignée de la mise en œuvre de la politique publique Enfance Jeunesse de la ville.
- Réunion semestrielle de l'instance : octobre/avril avec thématiques identifiées pour le semestre suivant
- Entre 2 sessions, réunion de groupes de travail thématiques au vu des objectifs fixés par l'instance locale de la jeunesse : groupes de travail pérennes (ex : groupe de travail à constituer sur l'échange de données relevant du secret partagé) ou éphémères (ex : groupe de travail sur une action « coup de poing » pour l'emploi des Jeunes)
Communication (magazine, site internet etc.) sur les actions mises en place

Calendrier :

Action ayant vocation à être pérenne

Démarrage : 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**Moyens humains :**

Services municipaux en fonction de l'organisation en place

Moyens matériels :

Salle municipale (ex : espace jeunes bvd de la République)

Moyens financiers :

A mobiliser au regard de chaque action organisée pour répondre aux objectifs fixés par les membres de l'instance locale de la jeunesse

Partenaires associés :

- **Membres de droit de l'instance locale de la jeunesse :** Maire (Président de l'instance), Maires adjoints de secteur (Jeunesse – Education), Conseil général, Direction départementale de la cohésion sociale, CAF, Inspection académique, Inspection de l'Education nationale, principaux des collèges, services municipaux (DGA services à la population, directeurs des services concernés)
- **Membres invités selon les thèmes de la réunion** (sport, culture, emploi, prévention, délinquance, etc...) : Elus, services municipaux, institutions, associations

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Participation des partenaires à l'instance locale de la jeunesse et aux groupes de travail
- Nombre de réunions organisées
- Nombre d'actions décidées/nombre d'actions menées à leur terme
- Réponses apportées aux besoins des jeunes au vu des axes dégagés au sein de la politique publique Enfance Jeunesse

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°2

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Organisation d'événementiels à destination des jeunes sur des thématiques liées à la problématique des addictions

Pilote :

Sylvie Richard
Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou
Service Jeunesse

Principaux éléments de constats :

La commune de Chatou a vu sa population rajeunir entre 1999 et 2007, avec une évolution marquée pour les 0-14 ans et une légère augmentation des 15-19 ans, la représentation de la population jeune est supérieure à celle des Yvelines.

2 collèges, ainsi que des structures, telles que des centres de loisirs, maisons de quartier, MPT, point information jeunesse (PIJ) sont implantés sur la commune. Des clubs sportifs accueillent également de nombreux jeunes. Un conseil municipal et un conseil local des jeunes développent leur engagement citoyen.

Le constat des différents intervenants institutionnels et associatifs, fait état du rajeunissement du public consommateur d'alcool, de tabac et/ou de produits illicites ainsi que des addictions aux jeux vidéo, internet....

Ce problème touche actuellement de jeunes collégiens, alors qu'il apparaissait auparavant au lycée.

Des actions de prévention, sous la forme d'informations destinées aux élèves et aux parents sont menées, en particulier dans les établissements scolaires : il est difficile d'en mesurer l'impact auprès des jeunes.

D'autres d'actions, impliquant les jeunes eux-mêmes et sous une forme festive et ludique, peuvent être envisagées et à l'occasion des événements existants.

Public prioritaire de l'action :

Jeunes de 10 à 25 ans (*actions à adapter aux tranches d'âge*)

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les jeunes aux risques liés à la consommation de substances dangereuses pour la santé
- Amener les jeunes à modifier leur comportement vis-à-vis de la consommation d'alcool et de produits toxiques
- Amener les jeunes à s'impliquer dans les actions de prévention les concernant

Déroulement de l'action :

Il s'agit d'organiser dans différents lieux des événements festifs et ludiques en lien avec la thématique des addictions, en privilégiant la participation active des jeunes à ces événements :

- spectacles d'improvisation (association catovienne d'improvisation),
- expositions thématiques en art plastique,
- événements sportifs....

Calendrier :

Démarrage : 2013, construction collectif du projet

La prévention des addictions sera une thématique développée au cours de l'année scolaire 2013/2014 et déclinée sur différents lieux d'accueil et de rencontre des jeunes ciblés.

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**Moyens humains :**

- intervenants extérieurs connaissant le public et les supports culturels choisis
- personnel encadrant et garant de la manifestation

Moyens matériels :

salle de spectacle, moyens de communication, publicité...

Moyens financiers :

3 000 € la 1^{ère} année pour un lancement des actions (rémunération des intervenants, moyens logistiques, moyens de communication...), puis 6 000 € les 2 dernières années,

soit 15 000 € au total

Partenaires associés :

- Services municipaux
- Conseil général
- Conseil municipal de la jeunesse
- Conseil Local de la Jeunesse
- Collèges Paul Bert et Renoir (*comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté notamment*)
- Associations sportives et culturelles de la ville
- Mission locale
- Police municipale / nationale

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- nombre de manifestations réalisées
- nombre de participants aux actions

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°3

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Recensement des dispositifs d'aide concernant les jeunes

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Au travers d'échanges partenariaux, plusieurs intervenants amenés dans le cadre de missions à rencontrer, orienter et accompagner des jeunes, ont fait le constat qu'ils ne connaissaient pas l'ensemble des dispositifs d'aide pour les jeunes ce qui limite l'aide qu'ils peuvent apporter aux Jeunes.

Ces dispositifs concernent différents champs : insertion, formation, loisirs...

Il convient donc d'élaborer un outil, permettant à chaque structure et intervenant professionnel, d'orienter les jeunes reçus vers les services compétents, afin de mobiliser les aides adaptées à chaque situation.

Public prioritaire de l'action :

Jeunes de 16 à 25 ans

Objectifs de l'action :

- Améliorer l'accès à l'information, aux droits de l'ensemble des jeunes s'adressant aux différentes structures amenées à les recevoir
- Soutenir et accompagner les projets des jeunes accueillis dans les structures catoviennes
- Orienter les jeunes vers les dispositifs existants (outil pour les professionnels)

Déroulement de l'action :

Cette action vise à élaborer un outil récapitulatif et partagé des différents dispositifs pouvant être mobilisés pour répondre aux jeunes s'adressant aux structures et services de la ville.

- conception d'un tableau renseigné par les différentes institutions, comprenant les aides et leurs critères d'attributions, ainsi que le service compétent
- actualisation régulière par chaque service
- échanges réguliers et réciproques d'information

Calendrier :

Démarrage : 2013 – conception et recueil des informations

Mise en œuvre en 2014

Pérennisation de l'actualisation des informations

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

un référent par institution ou structure en charge de l'élaboration et de l'actualisation de l'outil

Moyens matériels :

Outil de communication informatique

Conception en interne et impression (à étudier) + mise en ligne sur le net

Partenaires associés :

- Les services municipaux
- Le conseil général
- La mission locale
- Les structures, institutions et associations partenaires

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- diffusion de l'outil et utilisation dans les différentes structures
- mises à jour régulières par les référents
- nombre d'aides mises en œuvre à partir de ce référentiel

Suivi de l'action :

- comité de rédaction en charge de l'actualisation : 1 fois / an minimum
- instance locale de la jeunesse

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°4

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Mobilisation des collégiens autour d'une charte des valeurs citoyennes

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Face à certains maux de la jeunesse (addictions, délinquance, perte des repères etc.) l'affichage par les jeunes de leurs valeurs, valeurs qu'ils souhaitent véhiculer, est une première réponse à apporter aux phénomènes constatés.

A noter, un livret de la citoyenneté a été créé par les services municipaux (police municipale) et est en cours de diffusion auprès du public scolaire (6-12 ans).

Public prioritaire de l'action :

Collégiens (12-15 ans)

Objectifs de l'action :

- Fédérer les jeunes autour d'un projet afin de se l'approprier.
- Véhiculer une image positive des jeunes dans différentes instances (milieu scolaire, sportif, culturel etc.)

Déroulement de l'action :

1. En amont de l'action

Communiquer autour de l'action par une campagne d'affichage (affiches, films...) afin d'attirer l'attention des jeunes et commencer à les faire réfléchir sur leurs valeurs

Véhiculer l'information autour de ce projet auprès des nouveaux délégués de classe et des nouveaux élus du CMJ à l'automne 2012 : profiter de la campagne du CMJ pour communiquer autour du projet

2. Action en elle-même

1^{ère} étape : création d'un groupe de jeunes en charge de rédiger la charte et la diffuser auprès de leurs pairs

Diffusion de la charte au 2^{ème} trimestre 2013 (modalités de diffusion diverses à définir pour susciter l'intérêt des jeunes qui n'ont pas participé à la démarche)

2^{ème} étape : à partir de 2013. Chaque année, création d'actions autour d'une ou plusieurs valeur(s) qui rendent concrète l'implication des jeunes, des collèves dans une démarche citoyenne.

Calendrier :

Démarrage : 2013 – lancement de l'opération

2013-2014

Pérenne pour la mise en œuvre sur la ville

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Moyens à mobiliser pour la campagne de communication en amont, l'élaboration de la charte et sa diffusion

Moyens matériels :

Publication, tirage couleur, diffusion

Moyens financiers :

Campagne de communication 7 000 € TTC (2013)

Rédaction de la charte des valeurs, édition 5 000 € (2014),

soit un total de 12 000 €

Partenaires associés :

- Services municipaux
- Conseil municipal de la jeunesse,
- Conseil local de la jeunesse
- Collèges P. Bert et A. Renoir
- Associations sportives, culturelles de la ville

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Rédaction et diffusion de la charte dans les délais impartis
- Nombre de jeunes qui se sont mobilisés pour la rédaction de la charte
- Utilisation de la charte et actions conduites par les acteurs locaux
- Connaissance par les jeunes de l'existence et du contenu de cette charte (gestionnaire...)
- Nombre de jeunes qui participent dans un premier temps à la rédaction puis un second temps aux actions de sensibilisation
- Appropriation des valeurs de la charte
- Evolution des actes d'incivilité dans les collèges

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°5

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Recrutement des jeunes dans les métiers de l'animation

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Les services municipaux (direction de l'éducation) rencontrent des difficultés dans le recrutement d'animateurs titulaires du BAFA dans leurs centres de loisirs. En parallèle, les jeunes recherchent des emplois dans l'animation mais n'ont pas les ressources financières suffisantes pour suivre la formation préalable à l'obtention du BAFA.

Public prioritaire de l'action :

Jeunes de 17 à 25 ans

Objectifs de l'action :

- Faciliter le recrutement des jeunes dans le domaine de l'animation
- Pourvoir plus facilement les postes municipaux vacants
- Faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes

Déroulement de l'action :

Il s'agit de trouver des partenaires qui accepteraient de financer la formation BAFA de jeunes en échange par exemple de jobs d'été ou stage, expérience ou en guise de parrainage. Ces jeunes, qui feraient l'objet d'un suivi par la municipalité, la mission locale et le partenaire financeur, pourraient ainsi financer leur BAFA et par la suite obtenir un emploi dans l'animation au sein des services municipaux.

Des dispositifs éventuellement existants dans d'autres départements pourraient être mis en place (Benchmark).

Calendrier :

Cette action est à organiser sur 2013-2014 dans la perspective des recrutements de débuts d'année scolaire dans les centres de loisirs.

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Partenaires à mobiliser

Moyens financiers :

Sur une hypothèse de 5 jeunes / an

- aide apportée par le Conseil général des Yvelines (BAFA-BAFD), 138€ par jeune de – de 25 ans.

Coût global : 13 500€

Autres aides à mobiliser : (en fonction des projets et des situations des jeunes)

- aide de la CAF (sous condition de ressources)
- aide de la DDCS (sous condition de ressources)
- aide relevant de dispositifs Mission locale
- aide des partenaires (Rotary, entreprises...)
- CCAS

Partenaires associés :

- Services municipaux (éducation, jeunesse, développement économique et de l'emploi)
- Conseil général
- Mission locale
- Pôle emploi
- Partenaires financeurs (associations, entreprises...)

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de jeunes aidés
- Nombre de jeunes recrutés dans les centres de loisirs de la commune avec ce dispositif

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°6

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Guide des lieux ressources dans le domaine de la parentalité

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Différents partenaires amenés à rencontrer des parents, tels que les directeurs d'écoles, centres de loisirs, services sociaux, font le constat que les parents sont en demande de conseils quant à leurs attitudes éducatives, et sont souvent démunis face à des comportements de leurs enfants auxquels ils ne savent pas toujours répondre.

Public prioritaire de l'action :

Les parents de la commune quelque soit l'âge des enfants

Objectifs de l'action :

- Proposer aux parents qui le demandent, des lieux-ressource, leur apportant une écoute, des conseils des orientations et un soutien à la parentalité.

Déroulement de l'action :

Il s'agit de concevoir un guide à l'usage des parents et des professionnels, répertoriant l'ensemble des lieux ressources sur la commune et le territoire ; plus qu'un simple annuaire, ce guide proposera un bref descriptif du type d'aides et de soutien apportés par chaque service.

A rapprocher de guides existants afin qu'ils soient complémentaires.

Ce guide doit favoriser la synergie des actions autour de l'accompagnement, l'écoute et l'orientation des parents et le travail du groupe servira à construire au long cours un observatoire de la parentalité, favorisera l'émergence et l'évolution des réponses à apporter.

Calendrier :

2013

Pérennisation pour actualisation régulière des informations.

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Un comité de rédaction pour rédiger le guide

Moyens matériels :

Publication partielle, mise en ligne internet

Moyens financiers :

- Maquette 3 000€ TTC (2013)

Partenaires associés :

- Les services municipaux
- Le conseil général
- Les services et associations cités dans le guide

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de personnes orientées
- Retour d'information des utilisateurs

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

AXE2 :

DEVELOPPER LA MIXITE
SOCIALE POUR LUTTER
CONTRE LA PRECARITE

Fiche action n°7

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Mise en place d'un observatoire social local

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Pérenniser la démarche d'observation sociale du territoire (diagnostic social 2011) afin de comprendre et d'accompagner l'évolution sociale de la Ville.

Public prioritaire de l'action :

Action à dimension partenariale

Objectifs de l'action :

- Créer une cellule commune d'observation sociale et d'évaluation
- Généraliser la démarche de transversalité afin d'impulser une dynamique de partenariat et de projet
- Communiquer plus largement sur les activités des partenaires afin de favoriser la synergie des acteurs locaux autour d'une démarche d'observation continue du territoire
- Permettre le recueil continu des données des partenaires institutionnels et associatifs
- Faciliter les procédures de contractualisation et d'évaluation
- Travailler sur la définition d'indicateurs communs permettant une compréhension partagée de l'observation et facilitant la démarche d'observation, de compréhension et d'évaluation

Déroulement de l'action :

Cadre général (permanent):

- Poursuite des instances initiées lors de l'élaboration du Contrat Social de Territoire (CST) :
 - COPIIL : Ville (Elu(s) / Direction générale), Conseil général (Direction TAS)
 - Comité de suivi : Ville (Direction de l'Action Sociale), TAS (RASS et/ou CE)
 - Groupe(s) de travail : parmi les intervenants précités
- Recenser annuellement l'ensemble des données sociales concernant le territoire de la Ville et de la Communauté des Communes de la Boucle de la Seine
- Centraliser l'ensemble de ces données d'observation
- Mettre à disposition ces indicateurs sociaux pour l'ensemble des partenaires sociaux

Cadre annuel (cf. action événementielle "Les assises des partenaires sociaux") :

- Groupe de travail sur un besoin social identifié sur le territoire et sur ses réponses – *existantes, à adapter, à construire* –

Thématiques possibles : logement, hébergement, surendettement, lien social, lutte contre l'isolement, aide alimentaire, intervention auprès de personnes âgées ...

Calendrier :

Action ayant vocation à être pérenne

Début : 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**Moyens humains :**

0,2 ETP (0,1 ETP CG / 0,1 ETP Ville)

Moyens matériels :

- salle(s) de réunion
- utilisation des sites Internet de la commune et du conseil général

Partenaires associés :

- Institutions : Ville, CCAS, conseil général (SAS, CHL, CGL), Etat, caisse d'allocations familiales, mission locale, CPAM ...
- Associations : secours catholique France, croix-rouge française, secours populaire, SLB, UNAFAM ...

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de partenaires impliqués dans la démarche (via des conventions possibles de mise à disposition de données sociales pour l'alimentation de l'observatoire)
- Nombre de réunions COFIL / comité de suivi / groupes de travail
- Programmation des actions (nombre d'actions impulsées et menées à leur terme)

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°8

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Les assises des partenaires sociaux

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Une dynamique de projets et d'activités des partenaires présente mais parfois méconnue sur le Territoire.

Public prioritaire de l'action :

Action à dimension partenariale

Objectifs de l'action :

- Inscrire la démarche de transversalité afin d'impulser une dynamique de partenariat et de projet
- Communiquer plus largement sur les activités des partenaires afin de favoriser la synergie des acteurs locaux autour d'une démarche d'observation continue du territoire
- Consolider la démarche de partenariat en la consacrant par une action phare et symbolique
- Recueillir les données d'activité des partenaires institutionnels et associatifs

Déroulement de l'action :

Action événementielle et symbolique qui devra s'attacher à formaliser et consolider le partenariat en 2 temps :

- 1^{er} temps : échange sur les activités des partenaires permettant de favoriser la synergie des acteurs locaux autour d'une démarche d'observation continue du territoire
- 2^{ème} temps : rendre compte de la réflexion et des propositions d'actions possibles qui émergeront du groupe de travail annuel (cf. fiche action « Mise en place d'un Observatoire Social Local – action événementielle)

Calendrier :

Action ayant vocation à être pérenne
 2013-2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

0,2 ETP (0,1 ETP CG / 0,1 ETP Ville)

Moyens matériels :

- salle(s) de réunion
- services municipaux (mise en place)

Moyens financiers :

2 000€ par an (3 ans) à compter de 2013 (frais d'organisation de l'événementiel : colloques, tables rondes, intervenants, impression des documents...)

Soit un total de 6 000€

Partenaires associés :

- Institutions : Ville, CCAS, conseil général (SAS, CHL, CGL), Etat, caisse d'allocations familiales, mission locale, CPAM ...
- Associations : secours catholique France, croix-rouge française, secours populaire, SLB, UNAFAM ...
- + *intervenants sollicités dans le cadre du groupe de travail (cf. fiche action "Mise en place d'un Observatoire Social Local – action événementielle")*

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Réalisation de l'événement
- Nombre de partenaires impliqués dans le cadre du groupe de travail et lors de l'événement

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°9

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Le maillage et la coordination des interventions des partenaires sociaux pour une meilleure adéquation des réponses aux besoins des populations

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Un défaut de connaissance des champs d'action des partenaires
- Des réponses sociales locales (institutionnelles et associatives) existantes à identifier, à articuler, à faire évoluer voire à construire

Public prioritaire de l'action :

Action à dimension partenariale

Objectifs de l'action :

- Mieux connaître l'ensemble de la réponse sociale (*qui fait quoi sur le territoire ?*) afin d'avoir une meilleure connaissance, articulation et complémentarité des dispositifs d'action sociale des différents partenaires
- Mieux mailler le territoire afin d'identifier les besoins sociaux couverts et ceux, peu ou pas couverts
- Clarifier la notion d'accompagnement (forces et limites) des partenaires sociaux
- Améliorer le travail de vigie, de repérage, d'évaluation et d'orientation des situations sociales

Déroulement de l'action :

- Créer un outil : formalisation d'un outil planifiant l'ensemble des dispositifs d'action sociale pouvant être sollicités sur la Ville (*critères de tri : Public / conditions / dispositif / structure référente ...*)
- Actualiser l'outil : par le pilote et lors de l'action événementielle des « Assises des partenaires Sociaux »
- Faire la publicité de l'outil : Sensibiliser les agents d'accueil du territoire (institutionnels et associatifs) sur l'environnement social local → **Mieux connaître pour mieux repérer et orienter !**

Calendrier :

Action ayant vocation à être pérenne

Début : 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

0,1 ETP (CG)

Moyens matériels :

Moyens financiers :

Partenaires associés :

- Institutions : Ville, CCAS, Conseil général (SAS, CHL, CGL), Etat, Caisse d'Allocations Familiales, Mission Locale, CPAM ...
- Associations : Secours Catholique France, Croix-Rouge Française, Secours Populaire, SLB, UNAFAM ...

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Formalisation de l'outil
- Nombre de partenaires représentés sur l'outil
- Mobilisation des partenaires dans la mise en œuvre et actualisation de l'outil
- Indicateurs de satisfaction des partenaires et intervenants sociaux à mesurer lors des assises des partenaires sociaux

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°10

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Mise en place d'une coordination sociale

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Un besoin de concertation et d'articulation des partenaires sociaux sur des situations complexes
- Un besoin de réactivité, de coordination et de cohérence dans l'évaluation et les prises en charge

Public prioritaire de l'action :

Action à dimension partenariale

Objectifs de l'action :

- Institutionnaliser la démarche de partenariat et de concertation au travers d'une instance ad hoc intitulée "Coordination Sociale"
- Réactivité dans les prises en charge impliquant plusieurs dispositifs (financiers, d'accompagnement) partenariaux
- Identifier les besoins sociaux pour lesquels la réponse sociale (institutionnelle et/ou associative) est insuffisante
- Permettre que les besoins sociaux précités, peu ou pas couverts sur le territoire et identifiés par la "Coordination sociale" puissent impulser et alimenter la réflexion des groupes de travail territoriaux

Déroulement de l'action :

- Groupe de travail visant à formaliser une Charte de confidentialité
- Instance de coordination sociale se réunissant 1 fois par mois

Calendrier :

Action ayant vocation à être pérenne

Début : 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

0,2 ETP (0,1 ETP CG / 0,1 ETP Ville)

Moyens matériels :

Salle(s) de réunion

Moyens financiers :

Partenaires associés :

- Institutions : Ville (CCAS), Conseil général (SAS)
 - Associations : Secours Catholique France, Croix-Rouge Française
- + *intervenants en fonction de situations*

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de sessions de "coordination sociale"
- Nombre de situations présentées
- Formalisation d'une Charte de confidentialité
- Mesure de la satisfaction des partenaires lors des assises des partenaires
- Mesure de la résolution des situations complexes

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°11

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Les conférences communales du logement social

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Une vision globale et une connaissance de l'ensemble du parc social imparfaites (gestion cloisonnée des attributions de logement, méconnaissance de l'évolution globale du parc social ...)
- Des réservataires "Logement" (Mairie, Conseil général, Préfecture, réservataires 1%, bailleurs) présents sur la Ville de Chatou ne se rencontrent pas collectivement sur cette thématique
- Des bailleurs sociaux associés ponctuellement sur des situations (impayés de loyers, troubles de voisinage) mais non associés à l'analyse de l'occupation (actuelle et à venir) de leur parc social respectif

Public prioritaire de l'action :

Action à dimension partenariale

Objectifs de l'action :

- Mobiliser l'ensemble des partenaires de la ville de Chatou que sont l'Etat, la communauté de communes, le Conseil général, les bailleurs sociaux et les organismes réservataires de logements locatifs sociaux autour de la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement du parc locatif social, portant tant sur les attributions que sur l'occupation du parc social
- Mobiliser l'ensemble des acteurs "Logement" (institutions précitées, CAFY, partenaires locaux : SLB, croix rouge ...) autour d'objectifs partagés susceptibles d'émerger dans le cadre du diagnostic et des réunions de travail (*exemple d'objectifs : diversifier la demande, améliorer les conditions d'habitat - faciliter les mutations internes, l'accessibilité du parc ... -, affiner l'appréciation des fragilités ...*)
- Permettre une connaissance continue du parc afin d'observer l'adéquation entre la demande et l'offre

Déroulement de l'action :

- Mise en place d'une conférence plénière lançant la démarche d'observation du parc social
- Réalisation d'un diagnostic du fonctionnement du parc locatif social, portant tant sur les attributions que sur l'occupation du parc social (exploitation des données "Logement" existantes : enquêtes d'observation du parc social des bailleurs, fichier des demandeurs de logement, données CAFY ...)
- Création d'une charte formalisant la mobilisation des acteurs autour d'objectifs partagés pluriannuels
- Mise en place de groupes de travail thématiques

Calendrier :

Action ayant vocation à être pérenne

Début : 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**Moyens humains :**

0,3 ETP (0,2 ETP CG / 0,1 ETP Ville)

Moyens matériels :**Moyens financiers :****Partenaires associés :**

- Conférence plénière : Etat, Ville, conseil général, la communauté de communes, bailleurs sociaux, organismes réservataires de logements locatifs sociaux
- Selon les thématiques : institutions précitées, SLB, le Lien yvelinois, SIAO 78 ...

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de participants
- Nombre de réunions
- Réalisation du diagnostic du fonctionnement du parc locatif social
- Formalisation de la charte communale du logement

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°12

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Le parcours d'un demandeur de logement sur la ville de Chatou

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Méconnaissance globale du parcours (conditions d'accès) d'un demandeur de logement
- Méconnaissance de l'articulation des acteurs locaux et institutionnels sur les volets hébergement, logement, accès aux droits, dispositifs d'accompagnement ...

Public prioritaire de l'action :

- Catoviens confrontés à une problématique logement
- Partenaires sociaux

Objectifs de l'action :

- Faire connaître de manière transparente aux administrés et partenaires intervenant auprès de ces derniers le circuit pour accéder aux dispositifs d'hébergement, d'accès au logement, de prévention des impayés et des expulsions
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour du "*qui fait quoi ?*"
- Insister sur l'articulation des acteurs œuvrant dans le champ du logement

Déroulement de l'action :

Mise en place d'un groupe de travail ayant pour finalité les réalisations suivantes :

- création d'une plaquette retraçant le parcours des demandeurs de logement
- action(s) collective(s): exposition(s) ...

Calendrier :

Action ponctuelle

Début : 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

0,2 ETP (0,1 ETP CG / 0,1 ETP Ville)

Moyens matériels :

Salle de réunion

Service communication de la Ville

Supports de communication de la Ville et du Conseil général (journaux, sites internet...)

Moyens financiers :

3 000€ sur 2014

Partenaires associés :

Partenaires institutionnels et associatifs oeuvrant dans les champs de l'hébergement et du logement

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de réunions partenariales
- Formalisation de l'outil
- Diffusion de l'outil
- Utilisation par les acteurs locaux

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°13

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

La lutte contre l'isolement via l'accès aux loisirs

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Un isolement social de certains publics dû à une rupture de lien social, à une situation familiale pouvant isoler, à de la précarité économique non repérée ...

Public prioritaire de l'action :

Catoviens en situation de précarité économique et/ou sociale

Objectifs de l'action :

- Permettre aux personnes en situation de précarité économique et/ou sociale d'accéder ou de se maintenir dans une activité de loisirs
- Faciliter l'identification d'indicateurs pouvant induire un isolement
- Identifier des outils pour mieux repérer et ainsi, permettre une orientation facilitée
- Créer ou recenser les activités de loisirs pouvant être proposées aux personnes isolées

Déroulement de l'action :

- Mise en place d'un groupe de travail mobilisant l'ensemble des structures
- Faciliter la communication et la connaissance des actions de loisirs (thème, public, actions, échéance ...)
- Faciliter l'articulation des différents opérateurs
- Création d'un "Fonds d'aide pour l'accès aux loisirs" porté par le CCAS permettant le recensement des actions de loisirs susceptible d'être destinées aux catoviens et l'attribution d'un secours financier favorisant l'accès ou le maintien dans une activité de loisirs
- Création d'un outil pour l'orientation de la demande de prise en charge vers le fonds d'aide (public, structure qui oriente, action à financer, montant, QF ...)
- Traitement des demandes dans la coordination sociale (cf. fiche action 10)

Calendrier :

Action pérenne
2013 - 2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

0,1 ETP (Ville)

Moyens matériels :

Salle de réunion

Moyens financiers :

2013 : 2 500€

2014 : 4 000€

2015 : 6 000€

Soit un total de 12 500€

Partenaires associés :

- Dans le cadre du recensement des activités : acteurs institutionnels et associatifs intervenant sur la ville dans les domaines suivants : sport, culture (théâtre, cinéma, musique, médiathèque)
- Dans le cadre de l'orientation du public : acteurs précités, services sociaux institutionnels et associatifs

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Formalisation de la fiche de prescription
- Nombre de demandes
- Nombre d'activités et de structures identifiées sur l'action
- Nombre de familles aidées

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°14

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Une activité ludique et sportive aux parents confrontés à une situation d'isolement

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Un isolement social de certains publics

Public prioritaire de l'action :

Familles isolées, familles monoparentales (20-25 adultes)

Objectifs de l'action :

- Proposer une activité afin de dynamiser et restaurer la confiance du parent dans la sphère familiale et sociale
- Utiliser l'activité physique comme vecteur de redynamisation et de resocialisation
- Proposer une activité sportive (abritée ou non), classique ou originale, aux parents
- Valoriser et accompagner les compétences des parents
- Toucher un public non touché par les associations sportives locales : faire de cette action une activité tremplin

Déroulement de l'action :

- **un outil d'orientation** : fiche de prescription à destination des partenaires sociaux locaux
- **une activité sportive** (30 séances annuelles d'1h30 soit 45 heures):
 - activité sportive hebdomadaire (1h30) durant l'année scolaire
 - 1 éducateur sportif UFOLEP (groupe de 20 à 25 adultes)
 - possibilité d'alterner activité « adultes » et activité associant « adultes / enfants »
- un **accueil des enfants non scolarisés** possible (*en dehors des modes de garde de droit commun : relai familial, relai amical, accueil en crèche - Halte garderie*) : accueil sur le lieu de l'activité par un parent prenant alternativement la responsabilité (accompagnée par un professionnel de la petite enfance) du groupe d'enfants
- **une activité événementielle familiale et ludique** (8 séances de 3h soit 24 heures)
1 samedi / mois associant tous les membres de la Famille
- **une formation aux gestes de 1^{er} secours** (PSC 1) possible (10 heures)

Calendrier :

2013 - 2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

0,25 ETP (0,15 ETP Puéricultrice CG / 0,1 ETP Educateur de Jeunes Enfants Ville)

Moyens matériels :

Salle de sports municipale : 2h/semaine (activité sportive) et 3h/mois (activité événementielle)

Moyens financiers :

1^{ère} année : 5 500€

2^{ème} année : 5 500€

3^{ème} année : 6 000€

Soit un total de **17 000€**

Partenaires associés :

services sociaux prescripteurs : Conseil général (SAS, PMI), Ville (services municipaux et CCAS), associations locales (croix rouge française, secours catholique, secours populaire ...), UFOLEP

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de familles orientées
- Nombre de personnes inscrites et participantes aux activités hebdomadaires et mensuelles
- Nombre d'activités événementielles
- Nombre d'orientation vers structures sportives de droit commun
- Mesure de la satisfaction

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°15

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Présentation des missions du secteur médico-social aux professionnels des 5 crèches et des 3 haltes garderies municipales

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Une méconnaissance des missions et des professionnels médico-sociaux du Secteur d'Action Sociale (SAS) intervenant auprès de la petite Enfance

Public prioritaire de l'action :

Professionnels des 5 crèches municipales et des 3 haltes garderies de la ville de Chatou

Objectifs de l'action :

- Informer l'ensemble des professionnels des structures de Chatou des missions du Secteur d'Action Sociale, et plus particulièrement de la PMI (rôle, missions, activités)
- Organiser des sessions d'information et d'échange au sein des différentes crèches du secteur
- Présenter l'équipe pluridisciplinaire du SAS et de la PMI comme des partenaires des équipes de crèche (outils d'articulation entre les 2 institutions)
- Permettre un relai de cette information aux parents par l'intermédiaire des professionnels travaillant en crèche
- Présenter l'Instance Technique Pluridisciplinaire, instance hebdomadaire pluridisciplinaire (AS, puéricultrice, TSE, psychologue, médecin) comme une instance ouverte aux partenaires et qui a pour vocation d'échanger, d'évaluer, d'avoir un regard croisé sur des situations questionnant les professionnels

Déroulement de l'action :

- **Nombre de réunions :** Au total 6 interventions correspondant aux 5 crèches municipales de Chatou et 1 intervention commune aux 3 haltes-garderies de la ville.

Pour information, l'intervention au sein de la crèche familiale n'a pas été retenue pour le moment car cela nécessite une organisation en soirée ou le week-end, les assistantes maternelles ayant les enfants en journée.

De même, l'intervention au sein des crèches privées n'est pas retenue pour le moment.

- **Préparation de l'action :** Elaboration d'un document de présentation « Powerpoint » précisant les missions du Conseil Général, le rôle de la PMI et le dispositif spécifique de protection de l'enfance.

- **Déroulement de l'action :**
 - Présentation orale du « power point »
 - Présentation par la Direction Petite Enfance du travail intra structure lors de situations problématiques repérées et de l'articulation avec la PMI
 - -Echange entre les professionnels de crèche et de PMI sur les missions et le rôle du SAS et de la PMI
- Diffusion de documents institutionnels spécifiques (permanences pesées/conseils, coordonnées des professionnels...) aux personnels de crèche.

Calendrier :

Année 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Conseil général : mise à disposition de 3 infirmières puéricultrices de Chatou (2 par intervention)

(6 interventions de 2 heures soit un total pour l'action de 12 heures)

Moyens matériels :

- mise à disposition d'une salle municipale
- 1 ordinateur portable
- 1 rétroprojecteur

Moyens financiers :

Partenaires associés :

- 3 infirmières puéricultrices de Chatou dont 2 par intervention
- Direction du service Petite Enfance

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de structures touchées par les interventions
- Nombre de participants
- Enquête de satisfaction

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°16

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Formation des professionnels médico-sociaux du Conseil général (secteur d'action sociale) et de la ville de Chatou à la technique du « massage bébé »

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

Un besoin d'écoute et de soutien des parents liés notamment :

- au séjour écourté en maternité
- à un isolement familial et social
- aux difficultés observées dans la relation parent(s) / bébé par les professionnels de la petite Enfance œuvrant sur la Ville

Public prioritaire de l'action :

- **Usagers des structures Petite Enfance** accompagnés de leur enfant de 0 à 1 an (séances assurées par les 5 professionnels de crèche formés)
- **Public extérieur** : parents *-public fragile et repéré en priorité-* accompagnés de leur enfant de 0 à 1 an - (séances assurées par les 5 professionnels de PMI formés)
- 5 familles pourront participer à chaque cycle : 2 à 3 sessions / cycle

Objectifs de l'action :

- Apprendre à communiquer précocement avec le bébé par le regard, le toucher et la voix (développement du lien social et interculturel)
- Eveiller les compétences du bébé
- Rassurer et valoriser le(s) parent(s) dans leur capacité à comprendre leur enfant, notamment lorsqu'une grande fragilité et/ou vulnérabilité est identifiée
- Permettre aux parents et aux bébés de bénéficier d'un moment de détente, de plaisir et de bien-être
- Aider le(s) parent(s) à soulager certains maux fréquents chez le nourrisson (coliques, pleurs, sommeil...)
- Favoriser des actions de prévention précoce - *mort subite du nourrisson, syndrome du bébé secoué, dysfonctionnement du lien parent(s) / bébés ...* -
- Favoriser l'échange de parent(s) à parent(s) - *groupe de pairs* -, ainsi que de parent(s) à professionnel(s)
- Identifier les professionnels ressources en cas de nécessité
- Assurer la transmission de la technique de « Massage bébé » sur le territoire par la formation, en fonction de l'évaluation de la présente action, de 2 professionnels qui deviendraient « Instructeur en Massage pour bébé »

Déroulement de l'action :

1^{er} temps : formation de 10 professionnels du SAS et de la Ville de Chatou à la technique du massage pour bébé *soit* 5 journées de formation

2^{ème} temps : Action à destination des parents
une séance d'une matinée par semaine ou quinzaine de 9h30 à 11h30.

- 9H-9h30 : préparation de la salle
- 9h30 – 11h : atelier à destination des parents qui sera animé par 2 professionnels préalablement formés

Un des animateurs montrera les gestes et postures sur un poupon et l'autre sera à l'écoute et soutiendra avec respect et prudence les mobilisations corporelles douces que seuls les parents prodigueront à leur enfant.

- 11H-11h30 : échange au sein du groupe

3^{ème} temps : Publicité autour de l'action

Calendrier :

2013 - 2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

10 professionnels (parité Ville/CG) :

- bénéficiaires de la formation
- dispensant l'action auprès des parents

Moyens matériels :

- mise à disposition d'une salle de formation
- communication : affiches, plaquettes
- pendant la séance massage-bébé : tapis de change, lecteur CD, CD de musique de relaxation, huile de massage, poupées de démonstration
- après la séance massage-bébé : fauteuils d'allaitement et/ou coussins d'allaitement, 1 chauffe-biberon, collation (jus de fruits, thé, café, gâteaux...)

Moyens financiers :

- formation : 3 750,00 € (5 jours de formation à 750,00 € l'unité)
- hébergement et frais de transport du formateur : 750,00 €
- dépenses matérielles spécifiques : 500,00 €

Soit un total de 5000€ en 2013

Partenaires associés :

- Organisme de formation ARFOSA (73, 77 allée Kléber – 34 000 MONTPELLIER) qui formera les professionnels du Territoire
- Professionnels du Territoire (Ville / SAS)

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de séances dispensées sur le territoire
- Nombre de parents concernés
- Questionnaire de satisfaction individuel remis à la fin du cycle de séances « Massage bébé » (évaluation qualitative)

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

AXE3 :

MAINTENIR LE LIEN
SOCIAL A L'EGARD DES
PERSONNES AGEES

Fiche action n°17

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Prévention de l'isolement à destination des personnes ressources

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Des difficultés à toucher les personnes isolées.
- Un défaut d'outils de connaissance du public isolé et d'outils d'orientation.

Public prioritaire de l'action :

- Professionnels de santé : médicaux (médecins, kinés, infirmières...) et paramédicaux (pharmaciens...)
- Structures ressources identifiées (sur la thématique) : associations de maintien à domicile, services publics
- Structures ressources non identifiées (sur la thématique) : gardiens d'immeubles, syndicats de copropriété

Objectifs de l'action :

- Identifier les structures ressources travaillant sur des actions de lutte contre l'isolement
- Identifier les personnes ressources pour mieux communiquer
- Formaliser un réseau
- Mettre en place une veille sur les personnes isolées

Déroulement de l'action :

- Mise en place d'un document d'information sur les différents acteurs permettant une identification et une orientation du public isolé
- Formalisation d'une fiche navette à destination des professionnels permettant de signaler une situation d'isolement préoccupante
- Utilisation de la coordination sociale (fiche action – groupe PRECARITE) comme instance support pour la coordination d'informations et la construction des prises en charge
- Personnalisation de la communication sur les dispositifs mis œuvre auprès des représentants des corps médicaux et paramédicaux

Calendrier :

Année 2013

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Moyens matériels :

Moyens financiers :

Partenaires associés :

Structures, institutions et associations concernées

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Retour des informations /des signalements et des orientations via ces professionnels
- Meilleure coordination des informations.
- Accroissement du repérage du nombre de personnes isolées
- Accroissement de l'accompagnement des personnes isolées
- Mesure de la satisfaction des usagers sur les conditions de prise en charge et de réactivité

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°18

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Prévention de l'isolement : actions intergénérationnelles
Aides aux petits travaux et services

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Un isolement croissant des personnes âgées (délitement des liens familiaux, sociaux, problèmes de mobilité, d'autonomie, vulnérabilité ...)
- Une nécessité d'une vigilance accrue et d'une attention particulière au travers notamment des relais existants ainsi que des **actions d'aide quotidiennes diverses pouvant accompagner, faciliter des actes de la vie quotidienne des personnes isolées.**

Public prioritaire de l'action :

Catovien(ne)s

Objectifs de l'action :

- Faire de l'action de « lutte contre l'isolement » une action citoyenne
- Renforcer les actions citoyennes et de solidarité et impliquer les « plus jeunes »
- Aider des personnes isolées dans la réalisation de certaines tâches (courses, petits travaux, aide informatique...)

Déroulement de l'action :

- Recensement des besoins de senior isolés pour des tâches ponctuelles de la vie quotidienne : Tâches qui deviennent compliquées et difficilement réalisable de façon pérenne ou ponctuelles : **courses/jardinage/bricolage/menus services/dépannage informatique...**
- Recensement et mobilisation de personnes (Jeunes/autres) qui seraient intéressées pour intervenir sur ces actions (via association ou non ?)
- Mise en place d'une instance de mode coordination et de mise en relation (type portage de livre à domicile)

Calendrier :

2014/2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Moyens matériels :

Moyens financiers :

2013 : 5 000€

2014 : 5 000€

2015 : 5 000€

Soit un total de 15 000 € (0.ITP) + communication

Partenaires associés :

Bénévoles (associations / indépendants)

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Impact de la prise en compte chez les citoyens de la notion d'isolement
- Impact sur les actes de solidarité : accroissement des actions citoyennes
- Sensibilisation et mobilisation intergénérationnelle
- Nombre de bénévoles s'investissant dans le projet
- Nombre d'actions de liens et d'aides effectués

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°19

Territoire : Méandres de la Seine

Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

Création d'une manifestation « CAP SENIORS »

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Une croissance du nombre de seniors sur la ville de Chatou et une diversité.
- Un manque d'action(s) événementielle(s) et d'informations globales.

Public prioritaire de l'action :

- Seniors et futurs seniors
- Professionnels, associations intervenant autour de ce public
- Familles ...

Objectifs de l'action :

- Créer une action événementielle permettant de valoriser le maillage partenarial formalisé par les actions du groupe de travail
- Mettre en avant le public senior

Déroulement de l'action :

Forum qui se tiendra sur une journée ou 2 (le week-end) mettant en lien animations, informations, colloques, tables rondes sur toutes les thématiques pouvant concerner les seniors.

Calendrier :

2013/2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Réalisation conditionnée à la mise en œuvre des 2 fiches action précédentes

Moyens matériels :

Moyens financiers :

2013 : 5 000€

2014 : 5 000€

2015 : 5 000€

Soit un total de 15 000 € (0.I.T.P) + communication

(salle, matériel, rémunération d'intervenants et de professionnels, communication,...)

Partenaires associés :

Divers mais en lien avec les séniors

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de participants (public)
- Investissement des partenaires associés à la mise en œuvre du projet
- Diversité et représentativité des thèmes
- Impact public en termes de communication et de "prise en compte"

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

Fiche action n°20

Territoire : Méandres de la Seine
Commune : Chatou

Intitulé de l'action :

**Information / accompagnement des familles et seniors liés aux
problématiques de l'âge**

Pilote :

Conseil général des Yvelines

Commune de Chatou

Principaux éléments de constats :

- Un besoin croissant des enfants de personnes âgées ou des personnes âgées elles-mêmes de pouvoir être écoutées et accompagnées dans le cadre de problématiques/conflits intra familiaux liés à la problématique du vieillissement.

Public prioritaire de l'action :

- Familles
- Seniors
- Personnes âgées dans lieux spécifiques et identifiés

Objectifs de l'action :

- Optimiser l'accompagnement des familles dans les problématiques liées au vieillissement

Déroulement de l'action :

- Mise en place de permanences d'écoute et d'information destinées aux familles afin de les accompagner au mieux dans leurs questionnements et problématiques intrafamiliales liées au vieillissement dans des lieux ressources identifiés
- Diffusion de l'information (journal, médias...) (Rond Point des parents)

Calendrier :

2013/2015

Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

Moyens humains :

Moyens matériels :

Moyens financiers :

Partenaires associés :

Rond points des parents / autres (CCAS...)

Modalités d'évaluation

Indicateurs retenus :

- Nombre de personnes reçues, qui appellent
- Nombre de permanences

Date de validation:

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 10 août 2012.

ANNEXE 3 : Budget prévisionnel 2013 - 2015



Thématique	NOM de l'action	coût Total de l'action sur 2013-2015	coût annuel estimé de l'action	2013				2014				2015				Partenaires associés financement 2013	Autres financements envisagés	Direction	
				CG 78		Ville		CG 78		Ville		CG 78		Ville					
				Montant en Euro	%	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%				Montant en Euro
Développer la prévention envers les adolescents	Création d'une instance locale de la jeunesse	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	Instance de coordination des actions	
	Organisation d'événementiels à destination des jeunes sur des thématiques liées à la problématique des addictions	15 000 €	3 000 €	1 500 €	50%	1 500 €	50%	6 000 €	3 000 €	50%	3 000 €	50%	6 000 €	3 000 €	50%	3 000 €	50%	Montée en charge à prévoir	DEAFS
	Recensement des dispositifs d'aide concernant les jeunes	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
	Mobilisation des collégiens autour d'une charte des valeurs citoyennes	12 000 €	7 000 €	3 500 €	50%	3 500 €	50%	5 000 €	2 500 €	50%	2 500 €	50%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	Coût de la campagne sur la 1ère année	DEAFS
	Recrutement des jeunes dans les métiers de l'animation	13 500 €	4 500 €	690 €	15%	3 810 €	85%	4 500 €	690 €	15%	3 810 €	85%	4 500 €	690 €	15%	3 810 €	85%	CAF et DDCC (sous condition de ressources) Mission locale Rotary, ets locales... Reste à financer: 11 430€	DTAS
	Guide des lieux ressources dans le domaine de la parentalité	3 000 €	3 000 €	3 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		DEAFS
Développer la mixité sociale pour lutter contre la précarité	Mise en place d'un observatoire social local	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
	Les assises des partenaires sociaux	6 000 €	2 000 €	1 000 €	50%	1 000 €	50%	2 000 €	1 000 €	50%	1 000 €	50%	2 000 €	1 000 €	50%	1 000 €	50%	Instance de coordination des actions	DTAS
	Le maillage et la coordination des interventions des partenaires sociaux	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
	Mise en place d'une coordination sociale	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
	Les conférences communales du logement social	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
	Le parcours d'un demandeur de logement sur la ville de Chatou	3 000 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	3 000 €	1 500 €	50%	1 500 €	50%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		DTAS
	La lutte contre l'isolement via l'accès aux loisirs	12 500 €	2 500 €	2 500 €	100%	0 €	0%	4 000 €	4 000 €	100%	0 €	0%	6 000 €	6 000 €	0%	0 €	0%	Fond d'aide CCAS Montée en charge à prévoir	DTAS
	Une activité ludique et sportive proposée aux parents confrontés à une situation d'isolement	17 000 €	5 500 €	3 500 €	64%	2 000 €	36%	5 500 €	3 500 €	64%	2 000 €	36%	6 000 €	4 000 €	67%	2 000 €	33%	Financement de l'intervenant extérieur	DTAS
	Présentation des missions du secteur médico-social aux professionnels des 5 crèches et 3 haltes garderies	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
Formation des professionnels médico-sociaux du secteur d'action sociale et de la Ville au "massage bébé"	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		DTAS	
Maintenir le lien social à l'égard des personnes âgées	Prévention de l'isolement à destination des personnes ressources	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	Instance de coordination des actions	
	Prévention de l'isolement : actions intergénérationnelles	15 000 €	5 000 €	2 500 €	50%	2 500 €	50%	5 000 €	2 500 €	50%	2 500 €	50%	5 000 €	2 500 €	50%	2 500 €	50%	Création d'activités Intervenants extérieurs en cohérence avec la CGL	DA
	Manifestation "Cap Séniors"	15 000 €	5 000 €	0 €	0%	5 000 €	100%	5 000 €	0 €	0%	5 000 €	100%	5 000 €	0 €	0%	5 000 €	100%	Organisation événement	
	Information/Accompagnement des familles et séniors liés aux problématiques de l'âge	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%		
TOTAL	117 000 €	42 500 €	23 190 €	65%	19 310 €	35%	40 000 €	18 690 €	67%	21 310 €	33%	34 500 €	17 190 €	67%	17 310 €	33%			

	CONSEIL GENERAL	DTAS	DEAFS	DA
2012	23 190 €	12 690 €	8 000 €	2 500 €
2013	18 690 €	10 690 €	5 500 €	2 500 €
2014	17 190 €	11 690 €	3 000 €	2 500 €
TOTAL	59 070 €	35 070 €	16 500 €	7 500 €

coût estimé des actions sur 2013-2015	CG 78		Ville	
	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
117 000 €	59 070 €	50,5%	57 930 €	49,5%